



## 52<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme

### Point 3 – Débat général

#### Intervention du Luxembourg

17 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne et remercie la représentante du Haut-Commissariat pour la présentation des rapports thématiques.

En cette année de commémoration du 75<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration universelle et du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration et du Programme d'Action de Vienne, nous soulignons l'importance de l'indépendance et de l'intégrité des procédures spéciales de ce Conseil. Les titulaires des 45 mandats thématiques accomplissent un travail indispensable de recherche, de réflexion et surtout d'accompagnement constructif pour renforcer les capacités des pays. C'est de notre responsabilité en tant qu'États membres d'assurer que le Haut-Commissariat et les procédures spéciales aient les ressources dont ils ont besoin.

Mon pays a présenté une invitation permanente aux procédures spéciales en mars 2001. Nous avons accueilli une visite du Groupe de travail sur les entreprises et les droits de l'homme en novembre 2022 et accueillerons la Rapporteuse spéciale sur le droit à la santé en avril 2023.

Nous apprécions aussi le travail du comité de coordination des procédures spéciales, qui soutient les titulaires dans l'exécution de leurs tâches et les aide à coopérer de manière plus efficace et efficiente. Ensemble avec les organes conventionnels et les services du Haut-Commissariat, les procédures spéciales contribuent de manière décisive à l'approfondissement de notre compréhension collective des obligations qui incombent aux États pour protéger, promouvoir et réaliser les droits humains. Lorsque plusieurs titulaires coopèrent pour adresser des communications à des pays, voire présentent des déclarations publiques communes, leur impact se fait ressentir d'autant plus.

Mais le travail des procédures spéciales devient pénible lorsque les États refusent de coopérer ou de leur donner l'accès nécessaire, voire les exposent à des représailles. Nous déplorons la situation de Madame Anexa ALFRED CUNNINGHAM, experte du Mécanisme sur les droits des peuples autochtones, qui a été forcée en exil par le gouvernement du Nicaragua en septembre 2022. Nous renouvelons l'appel déjà lancé par le Président du Conseil de l'époque, Federico Villegas : les autorités nicaraguayennes devraient de toute urgence permettre à Mme Alfred Cunningham de retourner chez elle et devraient s'abstenir de toute autre forme de représailles contre elle ou ses proches.

Enfin, M. le Président, le Luxembourg est honoré de présenter ensemble avec un groupe de pays la résolution sur l'Agenda 2030 et les droits humains lors de cette session.

Je vous remercie de votre attention.